

# JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/el/arrrete/2022/05/20/2022203276/justel>

---

Dossier numéro : 2022-05-20/15

## Titre

20 MAI 2022. - Arrêté royal portant prolongation des cadres linguistiques du Secrétariat du Conseil national du Travail

Source : EMPLOI, TRAVAIL ET CONCERTATION SOCIALE

Publication : Moniteur belge du 16-06-2022 page : 50958

Entrée en vigueur : 07-06-2022

---

## Table des matières

Art. 1-3

---

## Texte

Article [1er](#). Les cadres linguistiques du Secrétariat du Conseil national du Travail tels que fixés par l'arrêté royal du 13 mai 2016 fixant les cadres linguistiques du Secrétariat du Conseil national du Travail sont prolongés pour une durée de maximum un an.

[Art. 2](#). Le présent arrêté entre en vigueur le 7 juin 2022.

[Art. 3](#). Notre Ministre du Travail est chargé de l'exécution du présent arrêté.